

« Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation consciente par inhalation de MEOPA »



**Nouvelle session
Lundi 16 et mardi 17
Octobre 2017**

Renseignements :

Pour tout renseignement : annie.berthet@univ-reims.fr
Faculté d'Odontologie
2, rue du Général Koenig 51100 REIMS
Tél. : 03 26 98 34 55

Intitulé de la formation

Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation par inhalation de MEOPA (Mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote)

Responsable de la formation

- Dr Annie BERTHET (MCU-PH, Odontologue, Faculté d'Odontologie, Université de Reims Champagne Ardenne ; Pôle Odontologie, CHU, Reims)
- Pr Alain LEON (PU-PH, Médecin anesthésiste-réanimateur, Chef du Pôle d'Anesthésiologie - Réanimation, CHU, Reims)

Objectifs

Le recours au MEOPA (mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote) pour effectuer des soins dentaires sous sédation vigile chez les patients (adultes et enfants) anxieux, phobiques ou handicapés est autorisé en cabinet dentaire. Cette spécialité pharmaceutique est classée dans la catégorie des médicaments réservés à l'usage professionnel.

Compte-tenu de l'ensemble des risques liés à l'utilisation des spécialités à base de MEOPA, la mise à disposition en dehors des établissements de santé est conditionnée à la mise en application d'un plan de gestion des risques (PGR) national commun. Ce plan prévoit notamment la formation des professionnels de santé qui conditionne la délivrance de spécialités à base de MEOPA par les laboratoires pharmaceutiques.

Le contenu et les objectifs pédagogiques de la formation s'appuient sur l'autorisation de l'AFSSAPS, en date du 30 novembre 2009, de sortir de la réserve hospitalière certaines spécialités à base de mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote.

Les objectifs de cette formation sont l'identification des patients relevant des indications de soins dentaires sous sédation par inhalation du mélange équimolaire O₂/N₂O (MEOPA) et la réalisation des soins dentaires selon cette procédure.

Cette formation s'adresse aux chirurgiens-dentistes et stomatologistes soucieux de prendre en charge des patients, enfants et adultes, anxieux, phobiques, en échec de soins ou en situation de handicap.

La formation apportera aux praticiens des connaissances approfondies sur la sédation consciente par inhalation de MEOPA.

Inscription

Le candidat doit s'inscrire à la scolarité d'Odontologie.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription, fixés par le Conseil de Gestion de la Faculté d'Odontologie sont de 850 €. (Le chèque est à libeller à « Agent comptable de l'URCA »).

Programme de la formation (conforme aux cahiers des charges du Conseil National de l'Ordre)

Le programme de la formation comporte :

- 4 demi-journées de cours magistraux, de travaux pratiques,
- un stage clinique en service hospitalier : 2 vacations sont effectuées dans le Pôle Odontologie.

| Enseignements théoriques | Enseignants | Durée et lieu |
|--|--|--|
| Définitions de la sédation | Pr Louis Frédéric JACQUELIN (Odontologie, Reims) Dr Dominique DROZ (Odontologie, Nancy) | 3 demi-journées Faculté d'Odontologie |
| La douleur : définition, manifestations neurophysiologiques et évaluation chez l'enfant et chez l'adulte | | |
| L'anxiété : définition, manifestations neurophysiologiques et évaluation chez l'enfant et chez l'adulte | | |
| Sédation et accompagnement cognitivo-comportemental | | |
| Physiologie respiratoire | Pr Alain LEON (Pôle d'Anesthésiologie et Réanimation, CHU Reims) | |
| Pharmacologie du protoxyde d'azote | | |
| Le MEOPA en odontologie | Dr Annie BERTHET (Odontologie, Reims) | |
| ➤ Indications et contre indications | | |
| ➤ Associations et interactions médicamenteuses | | |
| ➤ Mésusages | | |
| ➤ Risques environnementaux et toxicité pour le personnel | | |
| ➤ Protocoles d'administration et monitoring | | |
| ➤ Bonnes pratiques d'utilisation | | |
| ➤ Efficacité, tolérance et effets indésirables | | |
| Cadre médico-légal | | |
| ➤ Dossier médical, information et consentement éclairé. Fiche de suivi pré-, per- et post- opératoire. | Pr Frédéric BURDE (Pharmacien Hôpital Robert Debré, CHU Reims) | |
| ➤ Respect des dispositions de l'AMM et du Plan de Gestion des Risques | | |
| Enseignements pratique et clinique | | |
| Description, installation, manipulation et maintenance du matériel | | 1 demi-journée Faculté d'Odontologie |
| Fiche matériel | | |
| Simulation d'une administration | | |
| Dossier de sédation : Utilisation des critères d'efficacité (succès et échecs), des échelles d'évaluation comportementale et des critères de tolérance (effets indésirables graves et mineurs) | | |
| ➤ Prise en charge de la sédation par inhalation de MEOPA pour chaque patient pendant la durée des soins (vacations effectuées au sein du Pôle Odontologie). | | 2 x 3h |

Modalités de contrôle des connaissances

Pour valider l'attestation, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Présence obligatoire à la totalité des cours et des travaux pratiques.
2. Présence obligatoire aux 2 vacations cliniques (2 x 3h).
3. Validation de la formation théorique et des travaux pratiques :
 - Examen de type QCM (sur documents écrits et/ou iconographiés : durée 30 minutes),
 - Une note supérieure ou égale à 10/20 est un pré-requis pour réaliser les 2 vacations cliniques.
4. Validation de la formation clinique à la fin du stage par l'enseignant encadrant.

Formation clinique : en cas d'absence ou d'échec, le candidat doit revalider les 2 vacations. Il conserve le bénéfice de sa validation théorique et des travaux pratiques dans la limite de l'année d'inscription en cours.